

COMMUNE D'AUBRY DU HAINAUT**ARRÊTE DU MAIRE**

Nous, Raymond ZINGRAFF, Maire de la commune d'AUBRY DU HAINAUT,

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande en date du 27 juin 2022 par laquelle la société SUEZ — VISIO NORD demeurant au 258, rue Roland Moreno — 59410 ANZIN, représentée par Mme Aurore DAVID, devant effectuer des travaux de pose d'une fosse double sur branchement existant en trottoir, au droit de la propriété sise au 14 rue Gabriel Péri, 59494 Aubry du Hainaut, pour une durée de 30 jours calendaires à compter du 18 juillet 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour régler la circulation et le stationnement dans cette rue.

ARRÊTIONS

Article 1 : Le stationnement et le dépassement des poids lourds et des véhicules légers sera interdit pendant la durée du chantier au droit des travaux et matérialisés par l'entreprise SUEZ — VISIO NORD.

Article 2 : La voie sera réduite au droit du chantier et matérialisé par l'entreprise SUEZ — VISIO NORD.

Article 3 : La pose, le maintien et le retrait de la signalisation spécifique au chantier seront effectués par le pétitionnaire.

Article 4 : La vitesse sera limitée à 30 km/h

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Commissaire Divisionnaire du District de Police de Valenciennes
- Monsieur le Conducteur de travaux de l'entreprise SUEZ - VISIO NORD

Chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aubry-du-Hainaut, le 27 juin 2022

Le Maire

Raymond ZINGRAFF



Signé le 27 juin 2022

Transmis en préfecture le 27 juin 2022